

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juillet 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

Présents : Pierre CALMELS, Valéry CANREDON, Catherine COSENZA, Michel COURTOIS, Antoine DELESALLE, Nathalie DENJEAN, Véronique GUIBAUD, Laetitia HOLMIERE Isabelle PONT, Gilles SICARD, Bernard STREHAIANO.

Absents excusés : Guillaume BARBARA, Audrey COUSINIE (pouvoir à Laetitia HOLMIERE), Julien DO, Mathieu POULAIN.

Secrétaire de séance : Antoine DELESALLE.

- **Le compte-rendu de la séance du 9 juin est approuvé.**

- **Concession cimetière de Mr Cazalis de Fondouce :**

Il est convenu, à l'unanimité, que la concession demandée par Mr Cazalis ne serait pas facturée du fait des antécédents historiques. La famille Cazalis de Fondouce avait offert à la mairie les parcelles nécessaires à l'implantation du cimetière.

- **Personnel communal : candidature au poste d'ATSEM**

Mme Aurélie BENNES a été officiellement recrutée et débutera sa mission à la prochaine rentrée scolaire. Il y a eu 24 candidatures au poste, parmi lesquelles 5 ont été retenues pour passer un entretien en mairie.

- **Facture vétérinaire**

Il est décidé de rembourser à Mr Barthès, habitant à La Grèze, une facture de 330 € concernant les frais d'examens et d'euthanasie d'un chien errant sur le territoire de la commune.

- **Décisions modificatives**

Reportées au conseil municipal de septembre.

- **Tribunal Judiciaire de Castres : Fiche de poste d'un TIG**

A L'unanimité, le conseil décide de ne pas donner suite à une demande du tribunal judiciaire de compléter une fiche de poste pour un TIG dont le tribunal proposerait son intervention sur la commune, sous la responsabilité d'un adjoint technique communal. Notre politique reste de limiter nos expériences par des passages individuels triés selon nos critères.

- **Jury d'assises criminelles : constitution de la liste pour l'année 2023**

Selon les usages, il est procédé au tirage au sort de 3 électeurs de la commune devant participer au jury d'assises pour l'année 2023. Ce premier tirage au sort est transmis au tribunal d'Albi qui procède ensuite à un second tirage.

Ont été désignés parmi les 650 électeurs : Mr Bernard BAUD, Mme Adeline CULIE et Mr Nicolas CALVET.

- **Marquage au sol, choix du prestataire**

3 sociétés ont été consultées pour un devis. Le choix s'est porté que SIGNALISATION OCCITANE dont la proposition est chiffrée à 1 534.45 € HT.

En ce qui concerne le marquage des emplacements PMR, le choix s'est aussi porté sur SIGNALISATION OCCITANE pour un montant de 1 264.80 € HT.

- **Dénomination d'une voie**

A la demande de la famille Marty qui travaille des terres en maraîchage au lieu-dit Le Jardinier, il faudrait nommer le chemin d'accès à ces dernières. Suite à la création d'une entreprise de maraîchage, la famille a besoin d'une adresse pour installer une boîte postale à l'entrée du chemin.

Mr Broussouloux du SIG et gérant l'adressage sur la commune propose « chemin du Jardinier ». Afin de ne pas créer d'ambiguïté, il est suggéré d'autres propositions comme « chemin des Jardins » ou « chemin de Pontaumiés ».

La secrétaire doit recontacter Mr Broussouloux pour vérifier l'endroit exact des terres et ainsi définir le nom du chemin d'accès.

- **Questions diverses :**

- Implantation de 32 m de rambarde pour sécuriser les passages PMR à la salle Georges Prêtre et à l'école, le choix s'est porté sur l'entreprise ALAIN ALBERT pour un montant de 6 080.00 € HT.
- Assainissement collectif : le nouveau prix fixé par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est à 2,11 € HT le m³, à compter du 1^{er} juillet 2022. Des contrôles sur le SPANC vont avoir lieu sur la commune. C'est la SPL Eaux de Castres Burlats qui effectuera ces contrôles.
- Obligation programmée de se mettre en conformité pour les installations des eaux usées polluantes.
- Barginac, les contrôles effectués préconisent de refaire la canalisation. Les buses se sont déplacées et/ou même cassées.

Prochain conseil municipal : Jeudi 15 septembre 2022

La séance est levée à 20h.